

JAPON

Malgré une croissance régulière au cours des cinq dernières années, un écart très sensible de PIB par habitant subsiste par rapport aux pays les plus performants, en raison d'un net retard de productivité.

Priorités

Libéraliser encore le commerce de détail et les services professionnels

Enjeu et recommandations : pour intensifier la concurrence dans le commerce de détail et dans les services professionnels, il avait été recommandé d'assouplir les restrictions à l'entrée et les règles d'urbanisme, et aussi de faciliter l'entrée des travailleurs étrangers.

Mesures prises : les nouvelles réglementations d'urbanisme entrées en vigueur à l'automne 2007 visent à revitaliser les zones urbaines, mais pourraient limiter la création de grandes surfaces en zone suburbaine. Les accords de partenariat économique conclus avec les Philippines et l'Indonésie (qui ne sont pas encore en vigueur) autorisent les travailleurs dans le secteur des soins infirmiers et des soins à la personne de ces pays à fournir leurs services au Japon à titre temporaire s'ils réussissent les examens de qualification en japonais.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi pour les salariés sous contrat régulier

Enjeu et recommandations : pour remédier au dualisme du marché du travail, il avait été recommandé de donner des directives législatives plus transparentes en matière de licenciement et d'assouplir la protection de l'emploi en cas de contrat à durée indéterminée, de manière à atténuer l'incitation à contourner la stricte protection de l'emploi en embauchant sous contrat à durée déterminée.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise pour assouplir la protection de l'emploi en cas de contrat de travail à durée indéterminée. La réglementation révisée du travail à temps partiel, qui entrera en vigueur en 2008, vise à respecter l'égalité de traitement entre les travailleurs à temps partiel et les travailleurs réguliers. Cela pourrait atténuer le dualisme du marché du travail, mais aussi décourager le recrutement de travailleurs à temps partiel, au détriment de l'emploi total.

Réduire le soutien à la production agricole

Enjeu et recommandations : afin de moins fausser les échanges et la production et de faire baisser les prix pour les consommateurs, il avait été recommandé de réduire le niveau du soutien aux producteurs agricoles tout en privilégiant les aides directes aux exploitants par rapport au soutien des prix du marché.

Mesures prises : les aides aux producteurs agricoles par soutien des prix du marché pourraient proportionnellement diminuer du fait de la mise en place de trois nouveaux paiements directs en 2007, dans le cadre de l'action menée pour mieux cibler les aides sur les exploitations les plus efficaces. Le régime de prix administrés pour le blé et l'orge a été assoupli en 2007, mais l'impact de cette mesure sera limité puisqu'il subsiste un niveau élevé de protection aux frontières pour ces produits.

Favoriser l'innovation

Enjeu et recommandations : pour que l'investissement dans l'innovation soit plus rentable, il avait été recommandé d'améliorer les conditions cadres en éliminant les obstacles au développement du capital-risque, en faisant en sorte que le système éducatif soit plus efficace grâce à un nouvel allègement des réglementations et en supprimant les obstacles à l'entrée pour les chercheurs étrangers.

Mesures prises : le plan « Innovation 25 », rendu public en juin 2007, a pour but de favoriser l'innovation d'ici à 2025 en améliorant la mobilité des chercheurs entre les universités, les établissements publics de recherche et les entreprises privées, en développant les subventions à la recherche attribuées par appel à la concurrence et en allongeant la durée des visas des chercheurs étrangers.

Accroître la productivité en augmentant l'investissement direct étranger

Enjeu et recommandations : pour attirer davantage d'investissements directs étrangers, il avait été recommandé d'éliminer les obstacles à l'entrée en ouvrant totalement le marché des fusions et acquisitions aux sociétés étrangères et en assouplissant la réglementation des marchés de produits, surtout dans les services et les industries de réseau.

Mesures prises : la révision de la loi sur les sociétés facilitera les fusions et acquisitions transfrontalières en autorisant les « fusions triangulaires », par lesquelles une société étrangère crée une filiale japonaise, qui peut ensuite, au moyen d'actions de sa société mère, acquérir une société japonaise. La décision qui a été prise d'autoriser dans certaines circonstances le report de l'impôt sur les plus-values correspondant devrait également favoriser ces fusions.